

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ			经 国际电子
		1 01 0	
ou Dénomination (pour les personnes m	orales) : Sund	ical Timo Zossins Vorson's Si	one of long
Nom et Prénom du mandataire (le ca	s échéant)	C. C	1,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Nom et Prénom du mandataire (le ca Adresse: N° R o	she de	Chocu	
Commune			
Code postal			
Nature des activités :		tooshish dos agues dagu	1.0
do books activities :	3 00 0	t gostian des cours d'au	
	D		
O 1'C /'			
Qualification:			
	UCTION ET LE	S AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU D	ÉGRADÉS
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)	
Nom scientifique			
Nom commun			
BI COSTOF EUROPEA	troscroe	- din gite of de cing borns	2009
01-11-			2
Cashor hiber-			
B2			and the second
6大 不是一种特别的原则,			
D2			
B3			
B4			
B5			
	ST STATE		12-1-1
			4. L. V#1. L.
(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sit	es de reproduction et	aires de repos auxquels il est porté atteinte	
C. OUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DI	ESTRUCTION. I	DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION	*
Protection de la faune ou de la flore			
Sauvetage de spécimens			
Conservation des habitats			
Etude écologique			
Etude scientifique autre			
Prévention de dommages à l'élevage		internal a military parametrization.	
Prévention de dommages aux pêcher		Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux culture		Tidilob	
		l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, r	régionale ou
nationale:			Sigure
Son no cossilhant an	CHLIMS	ement de l'eau durent	
HOXONA	1)	•••••
a milnex as	son m	sés su une péride de	
6 semains	S		
The state of the s			
Suite sur papier libre			

DÉGRADATION *
Destruction of Préciser: A CONCORDINA OVEC POFTS SU OS DESCRIPTIONS NOUS SU CO QUE ASSIMONT DES CIMPONTS SU CO QUE ASSIMONT
Altération De Préciser: En concarding avec POFB les barrings ou cult un impart of auto seron els uses le homps un sustain per aver en proposition per aver en production de préciser:
Suite sur papier libre
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS * Formation initiale en biologie animale
Formation continue en biologie animale
Autre formation De Préciser: 100111000 00 RIVINGS COUDION TOUCHIM
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION Préciser la période :
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION Régions administratives :
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Suite sur papier libre
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser: (A. C. M. No. 10 M. O.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.
Trostoat Sibcat

Présentation de la proposition d'organisation des travaux en présence du Castor

Dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) il est prévu la restauration du cours d'eau de la Bionne.

Courant de l'année 2021, il est programmé la renaturation du cours d'eau sur les communes de Combleux et de Saint Jean de Braye sur un linéaire de 1,2 km.

Les travaux consistent à travailler sur la végétation (débroussaillage, coupe, ...) et de restaurer le cours d'eau en diminuant son lit d'étiage, en écrêtant les berges et reméandrant le lit mineur.

Ces travaux sont la suite de la suppression du barrage de Combleux, réalisée en 2017. Dans le CTMA, il était prévu de supprimer le barrage de Combleux et de laisser le cours d'eau se restaurer naturellement en attendant l'acquisition des parcelles riveraines de la Bionne par les communes de Combleux et de Saint Jean de Braye.

Le cours d'eau de la Bionne a été restauré du pont de Bionne (RD960 sur la commune de Saint Jean de Braye) en remontant jusqu'à la passerelle du Moulin à Eau (sur la commune de Boigny sur Bionne). Soit un linéaire de 3 km. Cinq barrages ont été supprimés sur les sept barrages présents. Les deux autres devraient être supprimés dans les deux prochaines années.

Nous avons vu s'installer des castors qui ont réalisés plusieurs barrages sur les travaux réalisés en 2017 et sur la zone du cours d'eau à renaturer prochainement.

Sur la zone de travaux, il a été recensé cinq barrages de castor et un gîte. Le projet de travaux doit donc tenir compte de la présence du castor.

La note technique est un complément du cerfa 13 614*01 afin d'expliquer la démarche proposée pour réaliser les travaux en gênant le moins possible le castor.

Pourquoi un écrêtement de berges ?

A ce jour, le cours d'eau de la Bionne a une largeur de 12 mètres en moyenne alors qu'il ne faisait que 3 à 4 mètres de large à son origine. Les berges étaient douces avec une ripisylve dense et variée, contrairement a aujourd'hui où elles sont abruptes et dépourvues de végétation.

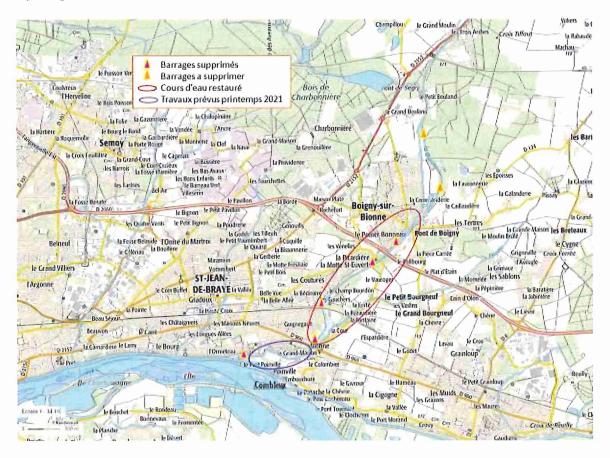
L'écrêtement des berges permet de :

- Réduire le cours d'eau à sa largeur initiale sans apport supplémentaire de matériaux (ce qui réduirait la capacité d'écoulement en cas de montées des eaux),
- Retrouver des pentes cohérentes afin de permettre à la végétation de s'y réimplanter,
- Diminuer la vitesse d'écoulement lors de fortes précipitations (l'eau s'étale au lieu de prendre de la vitesse),
- Redonner une dynamique au cours d'eau par la diminution de la largeur du cours d'eau en période d'étiage (pas de circulation d'eau et de sédiments en période d'étiage dû aux barrages),
- Améliorer la qualité d'eau du fait de sa dynamique (meilleur oxygénation, diminution de la température de l'eau, ...),
- Permettre la libre circulation piscicole et sédimentaire,
-

Localisation du site

La méthode de travail sera organisée de façon à gêner le moins possible le castor.

Suite au mail de Bernard LERALE, nous allons proposer une organisation dans les travaux en fonction des prérogatives de l'OFB.





Descriptif des travaux

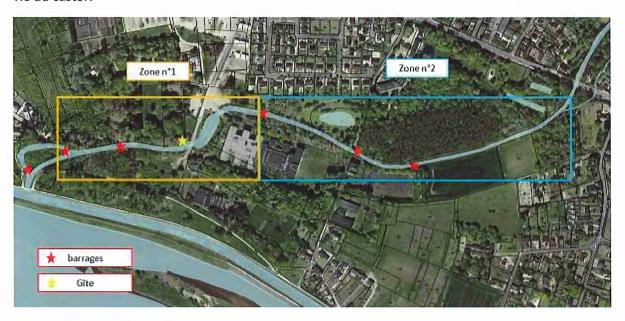
La zone de travaux est située entre le pont de la RD90 et le canal d'Orléans.

Elle concerne un linéaire de 1200 mètres de cours d'eau.

La durée de travaux est estimée à 6 semaines.

Le site est accessible facilement à différents endroits, ce qui permettra de créer d'établir des zones de travaux en tenant compte des barrages de castor.

Sur le schéma ci-dessous, les zones ont été matérialisées en fonction des barrages et de la zone de vie du castor.



1. Travail sur la végétation :

Les travaux débuteront par un travail sur la végétation sur l'ensemble du linéaire.

Les arbres morts, dépérissant, les espèces non indigènes, les sujets gênants pas la bonne réalisation des travaux seront coupés, stockés en vue d'être évacués.

La végétation concernée étant sur les berges, il n'y aura aucun impact sur les barrages. Le travail pourra donc se fera sur les 1200 mètres sans tenir compte des zones de travaux définies sur le plan.

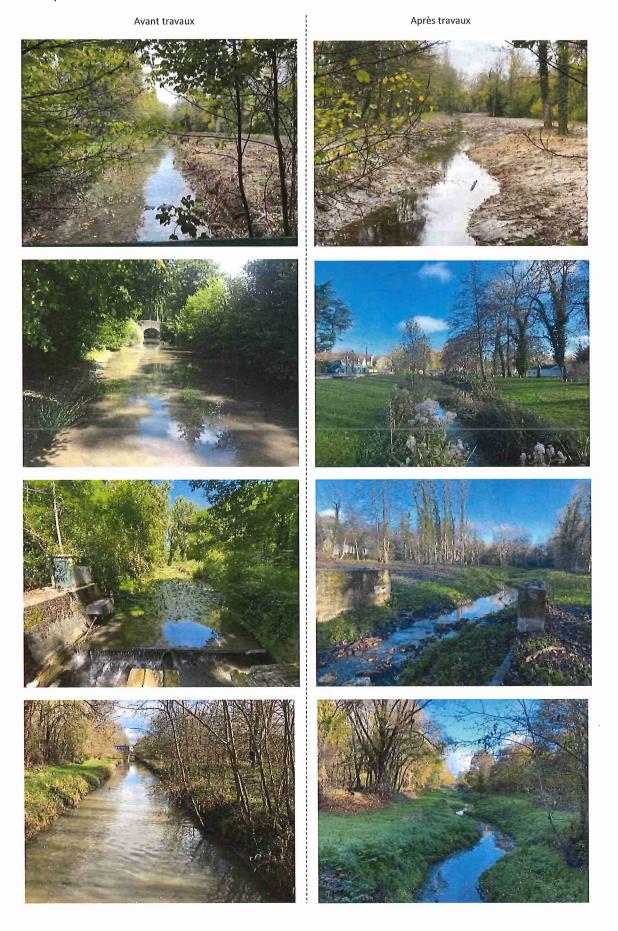
Il sera porté une attention particulière sur les barrages afin qu'ils ne soient pas abîmés lors de la coupe des arbres.

2. Travail sur le cours d'eau :

Le travail sur le lit de la rivière se fera part étape en fonction des zones prédéfinies.

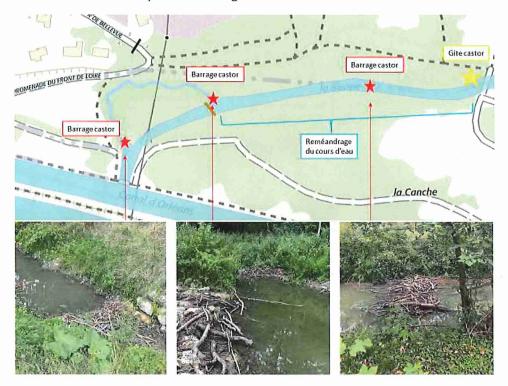
Le principe des travaux sur le cours d'eau est d'écrêter les berges et de se servir du déblai pour créer des banquettes afin de réduire le lit d'étiage du cours d'eau. Il n'y aura pas d'apport et d'évacuation de matériaux.

Exemple de travaux de restauration de cours d'eau :

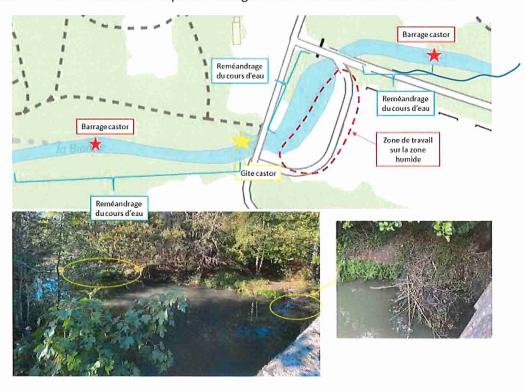


2.1. Zone 1:

Maintien des barrages en l'état et travail sur les berges en déblais/remblais afin de restaurer le lit du cours d'eau. Le travail se fera en période d'étiage.



La zone humide sera restaurée sur la partie émergée lors de la réalisation des travaux.



2.2. Zone 2:

Les barrages n'ayant pas d'impact sur le gîte, la suppression des barrages permettra restauration du cours d'eau plus ambitieuse que sur la zone 1 et conforme aux travaux prévus dans le programme.

